

Signature
CERTIFIÉ CONFORMÉ À L'ORIGINAL

1er de COMPT
N°
01 AOUT 1999
46237

923/1571

A7 MANAGEMENT

Société à responsabilité limitée au capital de 5 400.000 Francs

Siège Social : 33 bd Berthier – 75017 PARIS

SIREN 353 787 773 / RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 4 JANVIER 1999**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf,
Le quatre janvier, à douze heures,

Les associés de la société A7 MANAGEMENT société à responsabilité limitée au capital de 5 400.000 Francs dont le siège social est à Paris (75017) 5 rue Villaret de Joyeuse, se sont réunis au siège de la société sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Monsieur Jean-Marc GALABERT

propriétaire de..... 53 995 parts

Monsieur Jean HOFLACK

propriétaire de..... 1 part

Madame Micheline GALABERT

propriétaire de..... 1 part

Sont absents et excusés :

Madame Sandrine BERNARD propriétaire de 1 part

Monsieur Arnaud BRUGUIERE propriétaire de 1 part

Monsieur Daniel BERNARD propriétaire de 1 part

Madame Micheline GALABERT propriétaire de 1 part

L'assemblée est présidée par le gérant, Monsieur Jean-Marc GALABERT

Monsieur le Président constate tout d'abord que l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer à la majorité requise des trois quarts des parts sociales au moins.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du gérant
- le texte des résolutions proposées

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis il déclare l'assemblée ouverte, et il est procédé à l'examen de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Démission des commissaires aux comptes
- Pouvoirs à donner

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et de la lettre de démission des commissaires aux comptes.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de la démission :

- du Commissaire aux comptes titulaire Monsieur Michel Barthélemy, demeurant 5 bis rue Castéjà à Boulogne Billancourt (92100)
- et du Commissaire aux comptes suppléant Monsieur Daniel Quancard, demeurant 192 bd du Pdt Wilson à Bordeaux (33000)

décide de ne pas les remplacer, deux des seuils de l'article L 64, al. 2; art. D 12 sur renvoi de l'article D43, étant respectés, à savoir :

- le chiffre d'affaires hors taxes de la société ne dépasse pas 20 MF
- le nombre moyen de salariés ne dépasse pas 50

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le gérant et les associés présents.

Jean-Marc GALABERT

Jean Hoflack